

Nuit du droit 2020 - L'éditorial de Laurent Fabius



La Nuit du Droit du 1^{er} octobre 2020 subit, comme tous les événements qui, programmés de longue date, auraient dû se dérouler à l'automne, les obstacles imposés par les conditions sanitaires actuelles. C'est du reste parce que j'ai estimé devoir considérer la situation difficile des organisateurs que j'ai tout naturellement choisi de les délier des engagements qu'ils avaient pris de créer une manifestation cette année. Si bien que sur les quatre-vingt-treize manifestations dénombrées début mars, il n'en subsiste plus qu'une quinzaine à ce jour.

Mais ces organisateurs - juridictions, facultés de droit et la Région Nouvelle-Aquitaine - qui persévèrent dans leur projet malgré les difficultés rencontrées depuis sept mois, attestent de la continuité de cet événement qu'est La Nuit du Droit. Ils témoignent aussi de leur attachement et de leur volonté de le faire vivre malgré les obstacles. Je les en remercie chaleureusement.

En effet, il m'importe que La Nuit du Droit demeure, fut-ce dans un petit nombre de villes.

Ce nombre, j'en suis certain, s'accroîtra considérablement lors de La Nuit du Droit du 4 octobre 2021, puisque les organisateurs attachés à la célébration du droit le jour de l'anniversaire de notre Constitution et qui regrettent de ne pouvoir assumer la création d'une manifestation au soir du 1^{er} octobre 2020, se sont d'ores et déjà engagées à en créer une en 2021.

C'est assez dire le prix que les professionnels du droit attachent à cet événement qui leur permet de faire comprendre aux habitants de leur ville et de leur région l'importance pour la vie quotidienne de chacun, des institutions qu'ils incarnent.

Le site La Nuit du Droit a été ouvert. Il permet à chacun de prendre connaissance des manifestations organisées par les institutions qui leur ouvriront leurs portes le soir du 1^{er} octobre. Nos concitoyens auront, au vu des circonstances, un choix géographiquement limité cette année. Je forme des vœux pour que, par leur présence, ils rendent hommage aux organisateurs qui ont fait l'effort de leur offrir cette opportunité.

À bientôt et plein succès à la Nuit du Droit 2020 qui sera suivie par La Nuit du Droit sans aucun doute plus rassembleuse du 4 octobre 2021 !

Laurent Fabius

Président du Conseil constitutionnel